



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC.DOC/3/06/Corr.1
5 décembre 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DECLARATION MINISTERIELLE SUR LA PRESENCE DE L'OMIK

Nous avons continué d'apporter notre soutien à la participation active de l'OSCE au Kosovo tout au long de l'année 2006, par le biais de sa mission de terrain (OMiK) qui fait partie intégrante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et qui contribue à renforcer davantage les conditions nécessaires sur le terrain, en particulier l'application des Normes.

Nous sommes disposés à poursuivre notre engagement au Kosovo, en nous fondant sur l'expertise de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration et du suivi des institutions démocratiques, des droits de l'homme, notamment des droits des communautés, et de l'état de droit ainsi que sur la vaste présence de terrain de l'OMiK, et à contribuer à tous les efforts visant à développer une société multiethnique et tolérante. A cet égard, nous nous réjouissons de la poursuite du dialogue avec d'autres acteurs internationaux.